



FICHE D'EXPERIENCE

L'Union provinciale des productrices des produits du karité de la province de Banwa : Valorisation et préservation du karité

L'Union provinciale des productrices des produits du karité (UPPPK) a été créée en 2008 dans la province de Banwa, située dans la Boucle du Mouhoun (Ouest du Burkina Faso). Regroupant aujourd'hui plus de 1 500 membres, cette organisation vise à accompagner les femmes dans la préservation et la valorisation du karité.

Contexte : le karité, une ressource importante et menacée

Le karité est un arbre à croissance lente : il faut attendre 15 ans pour qu'un arbre issu de semis donne ses premiers fruits. Les arbres à karité sont très présents dans les savanes arborées et dans les zones de cultures (parcs agro-forestiers à karité). A l'âge adulte (vers 30 ans), un arbre produit environ 20 kg de fruit par an, soit 5 kg de noix sèches qui permettent la production d'1 kg de beurre de karité. Au Burkina Faso, le beurre de karité est utilisé pour l'alimentation (huile de friture, sauces), ainsi que la santé et la beauté (soin de la peau et des cheveux, savons).



Jeune plant, issu d'une graine semée 2 ans plus tôt



Karité à l'âge adulte

Avant la mise en place de l'UPPPK, le karité était peu exploité dans la province de Banwa ; il avait une faible valeur marchande. Les femmes ramassaient les noix et fabriquaient le beurre de karité de manière traditionnelle, utilisant des pratiques souvent peu performantes. Le beurre et le savon produits étaient surtout destinés à l'auto-consommation. Seule une faible part était vendue, à des prix assez bas.

Les noix de karité représentaient toutefois une source de revenus pour les femmes. Mais plusieurs menaces pesaient sur cette ressource. Les animaux en divagation consommaient les noix tombées au sol et les feuilles des jeunes plants. Les producteurs, en particulier de coton, avaient également l'habitude d'abattre les arbres de karité afin d'augmenter les surfaces mises en culture.

L'UPPPK : Permettre aux femmes de mieux valoriser les produits du karité

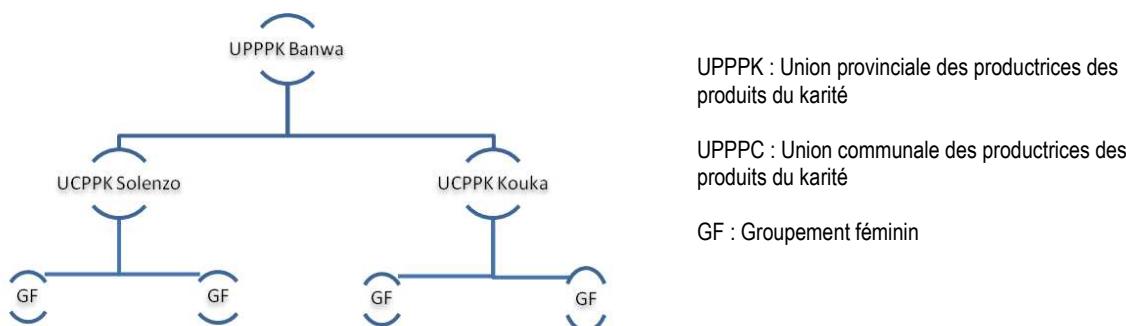
C'est dans ce contexte que l'UPPPK a été créée, à l'initiative du projet Shisun. Lancé en 2008 au Burkina Faso et au Mali et financé par la Coopération suisse, ce projet vise la sauvegarde et la protection à long terme des arbres de karité et la garantie de l'accès et d'une utilisation durable de cette ressource par les femmes paysannes. Au Burkina Faso, il est coordonné par l'agence Corade, spécialisée dans l'offre de conseils et de formation aux organisations paysannes.

La création de l'UPPPK

La création de l'UPPPK s'est effectuée en plusieurs étapes. A partir de 2008, Corade, à travers le projet Shisun, a défini 20 villages bénéficiaires du projet, en fonction de la densité en arbre à karité. Lors de réunions organisées avec les utilisateurs des ressources (forestiers et agriculteurs), les producteurs de coton ont été identifiés comme étant les principaux destructeurs de la ressource. L'Union provinciale des producteurs de coton (UPPC) a ainsi été désignée pour accompagner et porter le projet de création de l'UPPPK. Un voyage d'étude a été organisé avec les producteurs de coton, au sein d'une association de femmes produisant du karité au Mali pour les sensibiliser à l'intérêt de la valorisation du karité.

L'organisation et le fonctionnement de l'UPPPK

L'UPPPK englobe 2 unions communales : l'Union communale de Solenzo et l'Union communale de Kouka. Le siège de l'Union provinciale se situe à Solenzo, capitale de la province de Banwa. L'UPPPK compte au total 40 groupements féminins, répartis sur 20 villages de la province. Elle regroupe aujourd'hui plus de 1 500 femmes.



L'Union provinciale a eu une activité particulièrement importante (sensibilisation, formation) lors de la création de l'UPPPK. Depuis la fin du projet en 2012 ses activités ont diminué. Aujourd'hui, deux réunions par an sont organisées pour faire le point avec les différents groupements des difficultés rencontrées et rappeler les bonnes pratiques d'exploitation et de transformation du karité.

Les unions communales sont des structures disposant de quelques moyens matériels : local, marmites, ustensiles nécessaires à la fabrication du savon. Ce sont les principales productrices de savon et de beurre.

Les groupements féminins sont les groupements de base de l'UPPPK. Toute nouvelle adhérente est formée par les femmes de son groupement, après versement d'une cotisation annuelle (entre 500 et 1000 FCFA, selon le groupement). Chaque groupement est tenu de verser annuellement une cotisation de 2 500 FCFA à l'UPPK. Aujourd'hui, il existe peu de liens entre les groupements et les Unions communales et provinciale : chaque groupement évolue indépendamment de l'Union et des autres groupements.

Les activités de l'UPPPK

Les activités de sensibilisation étaient très nombreuses au lancement de l'UPPPK et se sont réduites depuis. Au début du projet Sinshun, elles visaient les femmes, pour les faire participer au projet, et les producteurs de coton, pour les faire de changer de vision et de pratiques vis-à-vis du karité. Après la création de l'UPPPK et la rédaction des « conventions locales de gestion des ressources naturelles », les membres des groupements, accompagnés par des membres de l'UPPC, sont allées dans les villages voisins pour sensibiliser les populations à la protection du karité.

Quelques exemples d'activités de sensibilisations :

- diffusion d'émissions sur la radio de l'UPPC
- échanges et voyages d'études avec d'autres associations de femmes
- concours annuel des meilleures « protectrices » de karité, organisé par l'UPPPK

Les **conventions locales de gestion des ressources naturelles** définissent les règles d'exploitation des ressources forestières, en particulier du karité. Elles ont été rédigées dans les 20 communes du projet par le comité villageois, à la demande du projet Sinshun. Elles mentionnent les règles à appliquer dans les parcs agro-forestiers de la commune, les infractions et sanctions prévues en cas de non-respect de ces règles, les mesures de préservation et d'entretien à mener sur les parcs de la commune.

Les activités de formation étaient surtout importantes aux débuts de l'UPPPK. Plusieurs sessions de formation ont eu lieu entre 2008 et 2010, réalisées par différents acteurs déjà investis dans la région : Direction départementale de l'environnement (DDE), agents de l'ONG SNV, membres de l'organisation paysanne FNZ. Elles ont porté sur l'entretien des arbres mais aussi sur la transformation du karité, s'appuyant sur des méthodes simples conservant la base traditionnelle du travail de karité. Ces formations ont eu lieu sous la forme de démonstrations dans les vergers de karité, de voyages d'études et de rencontres entre les femmes de l'UPPPK et de la FNZ. Les sessions de formation ont été organisées à Solenzo et Kouka. Deux femmes par groupements participaient aux ateliers et devaient ensuite restituer le contenu de ces formations aux autres membres. Actuellement, les formations sont beaucoup moins fréquentes. Organisées au sein des groupements par les membres elles-mêmes, elles visent à rappeler les bonnes pratiques.

La collecte des noix de karité constitue l'activité principale des groupements de l'UPPPK. La collecte (ou le ramassage) des noix a lieu dans les parcs de karité appartenant aux groupements et en brousse. Les groupements possèdent aujourd'hui 227 hectares de parc de karité, cédés aux groupements par les chefs de terres de la région. Il existe deux types de collecte dans chaque groupement féminin.

- *La collecte à tire individuel* : les femmes peuvent ramasser les noix de manière illimitée sur le parc à karité de leur groupement et sur les parcelles de brousse. Chaque femme conditionne et transforme ses noix en fonction de ses besoins. Les bénéfices de la vente lui reviennent entièrement.
- *La collecte pour le groupement* : soit chaque femme doit restituer une certaine quantité de noix à son groupement (fixée en début de campagne), soit un temps de ramassage collectif est organisé pendant lequel toutes les noix ramassées sont destinées au groupement. Après la collecte, les femmes conditionnent les noix pour obtenir des noix brutes. Une petite partie des noix est transformée au sein du groupement pour faire du beurre et du savon, mais la majorité est commercialisée à l'état brut. Les bénéfices reviennent au groupement et servent à réaliser des petits investissements (achat de marmites, de bois et autres matériaux pour fabriquer du savon).

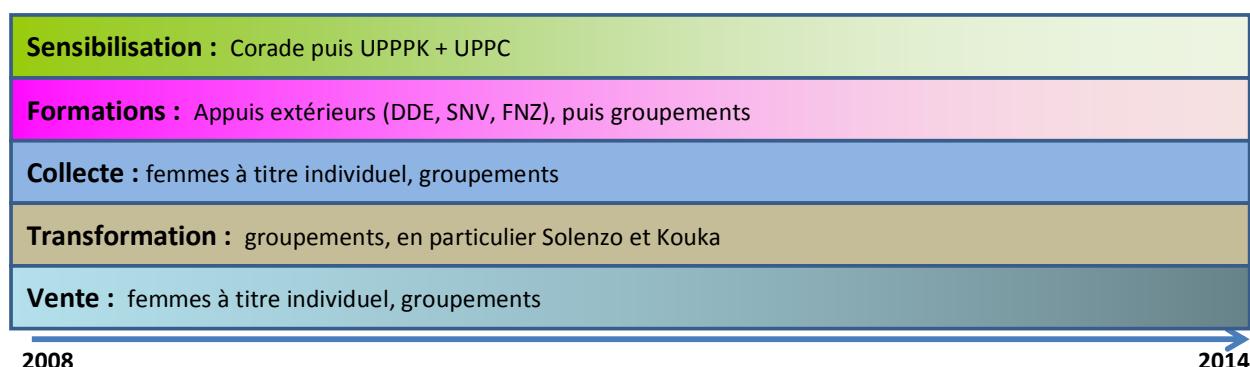
Les activités de transformation en beurre de karité et savon sont réalisées de manière autonome par les groupements. Le processus de transformation comporte deux grandes étapes : la préparation des noix au stockage (à l'issue de laquelle on obtient la noix brute) et la transformation à proprement parler (en beurre de karité ou en savon). Chaque groupement développe une stratégie en fonction de ses besoins et de sa capacité de production. Ce sont les groupements de Solenzo et Kouka, situés en zone urbaine, qui sont les mieux organisés et les mieux équipés pour produire une gamme diversifiée de produits, en quantité plus importante.

	Groupement de Solenzo		Groupement de Kouka
	Savon de toilette	Savon de lessive	Savon de lessive
Fréquence de production (moules de 54 savons)	3 tous les 3 mois	6 par mois	2 toutes les 2 semaines
Production par an (savons)	648	3 888	2 592
Bénéfices par moule (FCFA)	5 000	1 500	1 500
Bénéfices par an (FCFA)	60 000	108 000	72 000

La vente des produits est assez simple. C'est la commercialisation des noix brutes qui procure aux femmes et à l'Union le plus de bénéfices. Une fois par an, depuis 4 ans, la société danoise AKK achète aux femmes des groupements toutes les noix brutes disponibles. La majorité des produits transformés sont achetés par les membres qui disposent ainsi de produits peu chers et de meilleure qualité que ceux qui sont en vente sur les marchés. Certaines femmes achètent au groupement de grandes quantités de savons pour les revendre dans les villages et réaliser un petit bénéfice. Le reste de la vente se fait sur les marchés locaux ou, plus rarement, lors de foires.

La société danoise Arrhus Karlshamn (AKK) est spécialisée dans la fabrication de graisses végétales spéciales. C'est le plus gros acheteur de noix de karité au monde. En 2010, SNV a mis en contact l'AKK avec l'UPPPK. Chaque année, entre avril et mai, AKK se rend auprès des groupements et chaque femme estime la quantité de noix qu'elle va ramasser au cours de la saison. En fonction de ces estimations, un préfinancement leur est versé (9 000 FCFA par sac de 50 kg environ en 2011). En fin de saison (octobre-novembre), une fois les noix traitées pour la conservation, AKK vient collecter les noix auprès des femmes et verse un complément (5 000 FCFA par sac en 2011). Une fois la marchandise analysée, une « prime qualité » est versée aux différents groupements.

Evolution des activités sur la période 2008-2014



Enseignements d'une expérience innovante

De nombreux succès malgré quelques difficultés

De nombreux changements se sont produits depuis 2008 dans les différents domaines d'action de l'UPPPK.

	Quels succès ?	Quelles limites ?
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation du karité est désormais perçue comme une activité rémunératrice. Les hommes sont plus enclins à voir leurs femmes collecter le karité. Certains les y encouragent. - Le karité est un arbre protégé, entretenu et replanté. Les agriculteurs veillent à ne pas déraciner ou abîmer les jeunes plants. Des grillages ou des épineuses sont installés autour des plants pour les protéger des animaux. Le bois de karité est rarement vendu comme bois de chauffage. 	<ul style="list-style-type: none"> - La divagation des animaux reste un problème pour la protection des jeunes plants de karité.

	Quels succès ?	Quelles limites ?
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Les conseils relatifs aux étapes préalables du stockage sont connus et appliqués par la majorité des femmes - Les formations sur la transformation des noix ont amélioré la conservation et la transformation des noix. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques relatives à la transformation du beurre ne sont maîtrisées que par quelques femmes, celles qui ont reçu directement la formation et qui s'occupent des activités de transformation
Collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Avant, la collecte de karité était une activité secondaire, réalisée très tôt le matin, voire de nuit. C'est désormais une activité reconnue et encadrée par des conventions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les démarches administratives pour l'obtention des titres fonciers sont longues. Seuls quelques groupements ont pu finaliser cette démarche.
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> - La durée de conservation des noix brutes est passée de 2 à 3 mois à une année. - La qualité du beurre et du savon s'est nettement améliorée, suite aux formations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Seule une minorité de femmes participe à la transformation des noix et maîtrisent ces techniques. - L'UPPPK dispose de peu de moyens techniques pour transformer de grandes quantités de noix en beurre et en savon
Vente	<ul style="list-style-type: none"> - Les noix de karité sont devenues un produit prisé. Le prix de la boîte de 1,5 kg environ est passé de 50 FCFA en 2009 à 300 FCFA aujourd'hui. - Le partenariat avec AKK permet aux femmes d'écouler leur stock de noix, de valoriser leur travail et de mieux gérer la période de soudure (grâce au système de préfinancement). 	<ul style="list-style-type: none"> - L'UPPPK n'a pas de partenaire commercial fixe pour l'écoulement de ses produits transformés. Depuis la 2^{ème} année du partenariat, AKK traite directement avec les groupements, privant l'Union provinciale d'une partie de ses revenus. - L'ouverture de l'UPPPK sur les marchés extérieurs est quasiment nulle. Elle ne connaît pas les prix pratiqués en dehors de la région. AKK peut ainsi fixer les prix qui lui conviennent. - L'UPPPK manque d'expérience sur les normes de vente. La seule grosse commande de beurre de karité à ce jour (1 tonne en 2010) a été un échec sur le plan financier. L'Union provinciale ayant travaillé sans garantie écrite initiale sur le prix de vente, elle a dû vendre à perte, perdant près de 250 000 FCFA. - L'UPPPK commercialise surtout les noix à l'état brut, ce qui la prive d'une grande partie de la valeur ajoutée du produit.

L'impact au niveau environnemental est le plus important.

Les impacts économiques sont relativement faibles. Ils ne concernent que les membres des groupements, très peu l'Union provinciale et les Unions communales. Le prix du karité a été multiplié par plus de 6 depuis 2008. On peut estimer en moyenne que les gains réalisés par une femme avoisinent 45 000 FCFA par an. Cet argent est principalement investi dans des dépenses familiales : scolarité des enfants, frais médicaux, alimentation.

Les impacts pour les femmes sont relativement importants. Les activités relatives au karité qu'elles exerçaient se sont organisées et leur valeur a été reconnue. Les femmes restent dépendantes financièrement de leur mari : dans certain cas elles leur donnent une partie des gains relatifs au karité.

Quels enseignements retenir ?

Plusieurs facteurs peuvent permettre d'expliquer ces réussites :

- L'UPPC a été fortement impliquée dès le départ : il s'agit non seulement des principaux destructeurs du karité mais aussi des maris des femmes concernées.
- Un travail très important de sensibilisation et de formation a été mené, reposant sur les pratiques et expériences locales et faisant intervenir des acteurs locaux.

Plusieurs freins peuvent permettre d'expliquer les limites rencontrées :

- Les connaissances en gestion et comptabilité des femmes sont limitées
- L'UPPPK manque de ressources financières. Cela l'empêche non seulement d'investir dans du matériel mécanique permettant de produire, transformer et donc commercialiser davantage de produits, d'autre part d'étendre son action à tous les villages des communes de Solenzo et Kouka. Le manque de matériel apparaît comme une contrainte clé : les femmes ne voient pas l'intérêt de prospection pour trouver des acheteurs car elles estiment qu'elles n'ont pas les moyens matériels de répondre à la demande. L'UPPPK dispose de peu de garantie pour demander un prêt bancaire. Une possibilité serait de solliciter l'UPPC comme garant.
- La cohésion entre les membres est relativement faible et il y a des limites au niveau de l'organisation, avec un impact sur les ressources financières de l'Union : irrégularité dans le paiement des cotisations, manque d'investissement individuel de certains membres, peu d'échanges entre les groupements et l'Union.

Contacts

UPPC 02 BP 1677 Bobo-Dioulasso 02 – Burkina Faso Tel: (226) 20 97 33 10 Email: unpcb@fasonet.bf	Inter-réseaux Développement rural 09 BP 1571 Ouagadougou 09 - Burkina Faso Tel : (226) 50 41 23 35 Email: ir-ouaga@inter-reseaux.org
---	--

Travail réalisé avec le soutien financier de l'Agence française de développement, du Comité Français pour la Solidarité Internationale, de la Fondation de France et de SOS Faim Luxembourg

